

Chaque face d'un dispositif est taxable ; les surfaces déclarées seront arrondies au dixième de mètre carré près et les fractions inférieures à 0,05 seront négligées (ex : 1,12 arrondi à 1,10), les fractions égales ou supérieures à 0,05 seront arrondies à 0,1 m² (ex : 0,55 arrondi à 0,60).

N°	Adresse précise du dispositif	Description du dispositif (1)	Dimension longueur x largeur	Surface m ²	Date d'installation	Date de suppression	Date de modification
Ex	260 avenue Victor Hugo 21000 DIJON	Totem (face recto)	1,20 x 4,80	5,80	05/05/2010		
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

(1) Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'appuyer votre déclaration au moyen de photos ou de schémas

Un état de sommes à payer sera établi et vous sera transmis ultérieurement

Je déclare sur l'honneur que les informations et les données mentionnées ci-dessus sont exactes

Date et signature

Cachet de l'entreprise